

COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 18
Procurations : 4
Absents : 7
Votants : 22
Pour : 22

L'an deux mille seize, le onze mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 3 mai 2016

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Line DELHON, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Andrée ESCAICH à Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET à Alain PACE, Alain VIDAL à Line DELHON, Jennifer DURAND à Manuel SOLSONA.

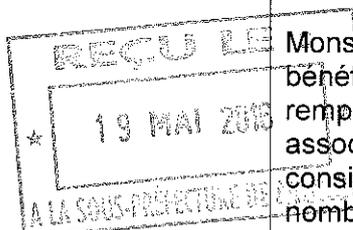
ABSENTS : Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Eva FLORES

Secrétaire de séance : Dominique ALM

N° 4368

OBJET :

Subventions aux associations



Monsieur le Maire rappelle que pour l'accomplissement des missions d'intérêt général, les associations de la loi du 1^{er} juillet 1901 qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la commune.

L'attribution d'une subvention est une libéralité et non un droit.

Monsieur le Maire explique que toutes les associations souhaitant bénéficier d'une subvention au titre de l'année 2016 ont été invitées, à remplir un dossier détaillé. Les demandes formulées par les associations ont été examinées très attentivement en prenant en considération les actions réalisées et les projets programmés, le nombre d'adhérents, les ressources, ...etc.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales,

- **Décide** d'attribuer des subventions aux associations pour l'année 2016 comme suit :

Associations	Subvention 2016
AUAT	20.000 €
ACCA	1.200 €
Aïkido	200 €
Amicale des pêcheurs	1.990 €
Amis de l'Orgue	1.300 €
Club ski montagne	3.000 €
Comité Festif	1.500 €
FNACA	250 €
Foyer rural	15.500 €
Jogging club	400 €
Karaté	1.500 €
La Cantarelle	1.200 €

Associations	Subvention 2016
Main Verte Seyssoise	250 €
Maquis de Rieumes	250 €
Pétanque	1.500 €
Racing club Saudrune	3.500 €
SAM Judo-Jujitsu	3.000 €
Cyclotourisme	2.400 €
Union Sportive Seysses Frouzins (Football)	18.000 €
Tennis club	3.600 €
TOTAL	80.540 €

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le : 19 MAI 2016

Affiché
le : 19 MAI 2016

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 13 mai 2016

Le Maire,
Alain PACE

